La MRC vous informe

Juin 2021



Matinées gourmandes : en ligne et sur place!

Les Matinées gourmandes se poursuivent jusqu'en novembre en **mode virtuel et physique**.

À venir (samedis)	
17 juillet	Sainte-Madeleine
7 août	Saint-Jude
28 août	Saint-Louis
25 septembre	Saint-Valérien-de-Milton
16 octobre	Saint-Hugues
6 novembre	Saint-Barnabé-Sud
27 novembre	Sainte-Hélène-de-Bagot

Le marché en ligne des Matinées gourmandes (https://boutique.matinees-gourmandes.com/) est lancé quelques jours avant la tenue de chaque Matinée afin que les clients puissent faire leur commande en ligne et venir récupérer le tout sur place aux mêmes dates et heures que les marchés physiques.



Détails au <u>www.matinees-gourmandes.com</u> et sur la <u>page Facebook des Matinées gourmandes</u> ou de la MRC des Maskoutains.

Conseils de prévention pour la maison

Le Service régional de prévention des incendies de la MRC vous invite à consulter son dépliant portant sur les règles de base pour vous protéger et protéger votre famille à la maison.



C'est une lecture qui pourrait vous sauver la vie! https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/prevention-des-incendies

Bandes riveraines : on en parle et on agit!

Le 15 juin, la MRC a présenté officiellement son nouveau Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée sur la Ferme Rojoie, à Saint-Barnabé-Sud.

La MRC en a profité pour dévoiler un dépliant conçu ce printemps afin de soutenir le travail de l'inspecteur des rives et du conseiller à l'aménagement des rives auprès des **propriétaires riverains en zone agricole** des 15 municipalités participantes.



En complément, la page web consacrée aux bandes riveraines du site de la MRC a été refaite.

À l'occasion de Mois de l'eau (juin), la MRC a également mené une campagne de promotion de son service sur différentes plateformes.

Le rôle du conseiller Félix-Antoine D'Autray Tarte est d'informer et de guider les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques associées à l'aménagement des rives et en matière de réglementation.

L'inspecteur des rives, Jean-Philippe Denoncourt, est responsable de l'application du règlement et de la législation concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Il peut émettre des avis de non-conformité et des constats d'infraction, si nécessaire.

Information au 450 774-3159 ou sectechniques@mrcmaskoutains.gc.ca.

Pour des informations et conseils sur les bandes riveraines, visiter le site Internet de la MRC à https://www.mrcmaskoutains.gc.ca/bandes-riveraines.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur <u>mrcmaskoutains.qc.ca</u> ou <u>MRC des Maskoutains</u> pour tous les détails.